

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT RCA 150

**AVIS** est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de la séance du 15 janvier 2020, le règlement suivant :

- « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) » (RCA 150);

Ce règlement entre en vigueur en date d'aujourd'hui et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boul. Louis-H. La Fontaine, arrondissement d'Anjou, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 janvier 2020.

Ninon Meunier Secrétaire d'arrondissement substitut